



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

Le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire siège en séance ordinaire ce 5 octobre 2020, à 18 h 30, par voie visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence : Martine Couture, directrice générale et Cathy Bergeron, directrice générale adjointe.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement no 881-2020 modifiant le Règlement de zonage
- b. Adoption du règlement no 888-2020 modifiant le Règlement de zonage
- c. Adoption du règlement no 889-2020 modifiant le Règlement de zonage
- d. PIIA affichage - 346, route 273
- e. Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. ...

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- b. Embauche de deux pompiers

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Réquisition de la subvention – Réseau routier municipal

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Point d'information – *Dépôt de l'état comparatif*
- b. Versement de la contribution municipale au déficit (10%) à l'OMH du sud de Lotbinière
- c. Financement temporaire – agrandissement de la caserne

12. ADMINISTRATION

- a. Augmentation de la marge de crédit



- b. Avis de motion et présentation du Règlement no 890-2020 modifiant le Règlement 848-2018
- c. Entente de collaboration avec le ministère des Transports
- d. Augmentation de salaire pour le brigadier et brigadières scolaires
- e. Autorisation de signature au protocole d'entente – Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (sous-volet 1.1)

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18323-10-2020
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18324-10-2020
point no 6

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Septembre	
Bernard Ouellet	3 729.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 243.08 \$
Jonathan Moreau	1 243.08 \$
André Sévigny	1 243.08 \$
Julie Rousseau	1 243.08 \$
Alexandre D'Amour	1 243.08 \$
Daniel Laflamme	1 243.08 \$
Martine Couture	6 604.23 \$
Cathy Bergeron	5 295.27 \$
Martin Miller	4 054.28 \$
Renault Lepage	6 237.88 \$
Dany Lamontagne	5 474.68 \$
Membres du conseil et cadres :	38 854.06 \$
Employés de voirie et bureau :	55 245.65 \$
Service de sécurité incendie :	18 322.50 \$
Bibliothèque et brigadiers :	6 715.59 \$
Personnel de la SAAQ :	8 497.01 \$
Employés centre Multifonctionnel :	7 697.21 \$
Camp de jour et soccer :	568.89 \$
Total des salaires bruts payés pour septembre 2020 :	135 900.91 \$



Comptes payés - Septembre		
Béatrice Moreau	Éducateur/arbitre soccer	70.00 \$
Benjamin Caron	Éducateur/arbitre soccer	100.00 \$
Dérick Bisson	Éducateur/arbitre soccer	45.00 \$
Émy Aubin-Roy	Éducateur/arbitre soccer	80.00 \$
Floralie D'Auteuil	Éducateur/arbitre soccer	20.00 \$
Florence Cloutier	Éducateur/arbitre soccer	20.00 \$
Henri Moreau	Éducateur/arbitre soccer	60.00 \$
Jade-Isis Laroche	Éducateur/arbitre soccer	100.00 \$
Jérémy Mercier	Éducateur/arbitre soccer	100.00 \$
Loïk Noël	Éducateur/arbitre soccer	45.00 \$
Marguerite Lesage	Éducateur/arbitre soccer	130.00 \$
Nathan Mercier	Éducateur/arbitre soccer	100.00 \$
Raphael Caron	Éducateur/arbitre soccer	100.00 \$
Samuel Lefebvre	Éducateur/arbitre soccer	65.00 \$
La Foodie Scientifique	Conférence	684.10 \$
Construction Laroche SE inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Constructions G.S. inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Mathieu Beaudoin et Ana-Maria Z.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Constructions S. Marcoux inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Les Habitations Bô-Model Itée	Remb. dépôt certificat de localisation	600.00 \$
Gestion R.D. (2003) inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	800.00 \$
Marc Dion	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Construction JP Pouliot MC inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	600.00 \$
Claudine Bouchard	Remb. dépôt certificat de localisation	100.00 \$
Pitneyworks	Achat de timbres pour timbreuse	3 000.00 \$
CSD - Service de la comptabilité	Cotisation syndicale - août	872.10 \$
Logan Hamel	Éducateur/arbitre soccer	20.00 \$
SAGE	Cotisation ass. collectives - août et sept.	18 403.32 \$
MRC de Lotbinière	Quotes-parts - septembre	65 173.00 \$
Entreprises D. Aubin et fils inc.	Tonte de gazon	3 862.91 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quotes-parts - septembre	10 409.76 \$
Régie intermunicipale	Quotes-parts - septembre	21 198.84 \$
CSD - Service de la comptabilité	Cotisation - septembre	774.00 \$
CARRA	Cotisation - août	1 781.68 \$
Hydro-Québec	Électricité	31 171.44 \$
Groupe Négotel inc.	Téléphones	1 022.04 \$
Télus Mobilité	Tablette pour le service incendie	18.31 \$
Vidéotron	Centre Multifonctionnel	58.04 \$
Vidéotron	Cellulaire - août	1 019.07 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	20 019.35 \$
Ministre du Revenu du Québec	Avis de retard DAS	1 330.14 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	110.18 \$
Énergir	Chauffage caserne	19.24 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	15 783.38 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	14 192.74 \$
CARRA	Cotisation septembre	1 781.68 \$
Produits Suncor	Essence	3 358.45 \$
Vidéotron	Centre Multifonctionnel	58.04 \$
Total des comptes payés pour le mois de septembre 2020 :		220 456.81 \$

Comptes à payer - Septembre		
Jolyane Abel	Remboursement loisirs	12.00 \$
Alimentation Beauchesne	Glace pour transport d'analyses	2.69 \$
Arbre-Évolution	Reboisement social 2020	12 737.56 \$
ACSIQ	Congrès virtuel	339.18 \$
Automatisation JRT inc.	Travaux à la station de pompage Laurier	2 414.48 \$
Beda Distribution	Disque pour réseau d'égout	40.24 \$
Marie-Claude Bergeron	Remb. cours de dressage pour chien	135.00 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Béton Laurier inc.	Tube d'acier, démontage d'un pneu et terre tamisée	732.33 \$
Brassard Buro inc.	Diverses fournitures de bureau	201.64 \$
Jessika Breton	Remboursement loisirs	12.00 \$
Bureau en Gros	Écouteurs et moniteur	202.05 \$
Rosalie Charest	Remboursement loisirs	12.00 \$
Chemtrade	Ferric sulfate	3 132.47 \$
Clément Larivière Distribution inc.	Réparation des bandes de patinoire	1 264.73 \$
CMP Mayer inc.	Habits de pompiers	10 721.42 \$
Cordonnerie Touche-à-Tout	Vêtement de travail	63.17 \$
Marie-Ève Côté	Remboursement loisirs	11.00 \$
Christian Côté	Remb. achat de vêtements de travail	249.50 \$
Jacques Côté	Lecture des compteurs d'eau	6 058.00 \$
CRS Conciergerie Rive-Sud	Ménage de sept. et remb. achat d'équipement et produits	3 401.82 \$
Daikin Applied Canada inc.	Entretien périodique centre Multifonctionnel	941.65 \$
Déboisement Dave Thomassin inc.	Déboisement rang des Moulanges	2 494.96 \$
Délivro	Frais pour transport de colis	122.88 \$
Cécile Delisle	Remboursement loisirs	110.00 \$
Distributions Nord-ouest	Ballast pour ensemble des bâtiments	3 031.84 \$
Distribution Sports Loisirs	Articles de sports	1 059.89 \$
Échelles C.E. Thibault inc.	Pièce pour réparation de pompe portative	215.00 \$
Entreprises Gonet B.G.	Ligne simple à 5 endroits (réparation d'asphalte)	1 396.72 \$
Les Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de gazon	3 862.91 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Travaux d'accotements	10 304.49 \$
Enviro Solutions Canada inc.	Chlorure de calcium liquide	9 175.87 \$
Enviro-Step Technologies inc.	Entretien printemps 2020	1 414.19 \$
Travex Équipement de sécurité	Dossards de sécurité	534.63 \$
Éthier avocats	Services professionnels pour récupération TVQ	1 706.91 \$
Eurofins Environnement	Analyses eau potable, dépôt à neige et eaux usées	1 017.54 \$
Exca-Vac	Excavation des boites de vanne et boite de service	2 132.79 \$
Excavation MGM 2015 inc.	Temps de pelle et camion (sentier écoliers)	10 773.19 \$
Catherine Fay	Remboursement loisirs	110.00 \$
Ferme des jumeaux Lamontagne	Transport de 10 roues pour voirie	1 908.59 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	180.00 \$
Annie Fournier	Remboursement loisirs	78.00 \$
Sarah Fréchette	Remboursement loisirs	24.00 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pièce pour remorque	11.21 \$
Gaston St-Pierre et associés	Honoraires professionnels	813.74 \$
Gestion Servi-Plus	Ménage divers bâtiments et ouverture/fermeture salle de bain	2 459.26 \$
Vicky Gosselin	Remboursement loisirs	110.00 \$
Anne-Marie Grenier	Remboursement loisirs	24.00 \$
Groupe Archambault inc.	Achat de livres pour la bibliothèque	1 035.11 \$
Groupe Solutech drains et égouts	Caméra rue Industrielle	258.69 \$
Gym-Tech	Inspection et réparation des vélos spinning	961.20 \$
Info Excavation	Demande de localisation pour la voirie de sept. 2019 à août 2020	366.77 \$
inspections d'échelles	Inspection des échelles	247.20 \$
Jim Construction inc.	Réfection du centre communautaire	20 181.42 \$
Kone inc.	Contrat d'entretien	1 064.95 \$
L. Delisle 2014 inc.	Démolition du 41 rue Chaîné	11 497.50 \$
Lab-Eau-Sol Environnement inc.	Produits pour traitement d'eau potable et disques à couper	633.74 \$
Élisabeth Lapointe	Remboursement loisirs	10.00 \$
Laurentide Re-Source inc.	Formation sur les résidus domestiques dangereux	517.39 \$
Lawson Products inc.	Pièces pour signalisation	871.69 \$
Guillaume Lemay Lupien	Remboursement loisirs	123.00 \$
Libertévision inc.	Service web pour les 3 enseignes	621.00 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour la bibliothèque	2 337.59 \$
Location Demers & Dubois inc.	Collecte de gros rebuts	1 264.73 \$
Logilyx	Programme informatique pour gestion des clés	2 577.74 \$
Marché Veilleux	Bouteille d'eau et barres pour le service incendie	797.73 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Tommy Martineau	Remboursement salaire	345.00 \$
Maxi-Paysage inc.	Temps de pulvérisation	1 294.97 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Apollinairois dans Publi-Sac	221.86 \$
Messer Lévis	Acétylène, dioxyde & oxygène	149.09 \$
MRC de Lotbinière	Site d'enfouissement sanitaire et quotes-parts	101 601.45 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quotes-parts octobre	10 409.76 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide incendie	1 319.36 \$
Net Plus inc.	Nettoyer fenêtres extérieures du centre Multi. avec la nacelle	2 253.51 \$
Normand Côté, électricien	Réparations sentinelle et éclairage de rue	1 621.35 \$
Novicom Technologie inc.	Licence informatique, contrat d'entretien, antennes et pièces	4 618.30 \$
Patrick Olivier	Remboursement loisirs	24.00 \$
Orizon Mobile	Temps d'antenne	241.45 \$
Pierrette Paquette	Remboursement loisirs	75.00 \$
Patriarche	Isolation de la toiture au centre Multifonctionnel	646.74 \$
Paysagiste 2000 inc.	Temps de camion et pelle pour fossés	46 286.92 \$
Peinture Lignes Plus enr.	Repeindre lignage des terrains de soccer	1 184.24 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 244.27 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy	Pièces pour eau potable	97.05 \$
PSC	Meules et extension pour réseau d'aqueduc	308.13 \$
Produits Capital	Gel désinfectant, gants, sacs et papier	443.86 \$
PG Solutions	Contrat d'entretien et soutien des applications	199.29 \$
Québec Linge	Location de tapis	119.16 \$
Réal Huot inc.	Pièces et rehaussement pour réseau d'égout	1 723.49 \$
Régie intermunicipale	Quotes-parts pour octobre	21 198.84 \$
Regroupement ski de fond raquette	Cotisation annuelle	385.17 \$
Réseau Biblio de la Capitale Nationale	Livre perdu	23.70 \$
Nickie Robichaud	Remboursement loisirs	17.28 \$
Roulement Techno inc.	Débroussailleuse	947.96 \$
Marie-Michelle Saindon	Remboursement loisirs	12.00 \$
Catherine Saucier-Coulombe	Remboursement loisirs	34.00 \$
Saute-Mouton & Ribambelle	Cours de cuisine pour adolescents	459.90 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Clés	20.36 \$
Services incentech inc.	Tests annuels	1 129.63 \$
Sintra inc.	Pierre	29 541.22 \$
S-Pace Signalétique inc.	Pièces de signalisation et panneau d'aluminium	888.25 \$
Stanley Black & Decker	Outils et pièces	652.75 \$
Stantec Experts-conseils Itée	Augmentation capacité et raccordement puits 11 et 12	2 270.76 \$
Stelem	Pièces et réparation de bornes d'incendie	16 563.82 \$
Therrien Couture Jolicoeur	Négociation 2020	14 946.55 \$
François Varin	Réalisation de fiches patrimoniales	3 363.01 \$
Au voilier de Lili	Remboursement loisirs	548.74 \$
SWP Canada inc.	Assistance technique pour le contrôle des eaux pluviales	179.36 \$
Würth Canada	Gants	40.23 \$
Solutions d'eau Xylem	Réparer pompe d'égout	9 330.14 \$
Total des comptes à payer pour le mois de septembre 2020 :		422 106.91 \$

18325-10-2020
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 881-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;



ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de répondre aux besoins changeants de ses résidents et commerçants, et cela, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme. Dans ce sens, la Municipalité souhaite autoriser, dans certains endroits ciblés, que les services d'entreposage intérieur puissent également offrir le service d'entreposage extérieur à leur clientèle;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 8 septembre 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 14 septembre 2020 par Alexandre D'Amour, conseiller numéro 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 881-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18326-10-2020
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 888-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'une demande de modification règlementaire a été déposée afin de régulariser un usage complémentaire à l'usage résidentiel, soit un travail à domicile relié à l'art, dont une partie des activités s'effectue dans le bâtiment complémentaire annexé à la résidence;

ATTENDU QUE selon la réglementation actuelle, le bâtiment complémentaire ou accessoire à l'usage résidentiel peut être utilisé uniquement pour l'entreposage complémentaire et non pour l'exercice du travail à domicile;

ATTENDU QUE cette activité artisanale s'effectue sur une propriété de 3195.8 m² à l'extérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QUE plusieurs lettres d'appui favorables de la part du voisinage ont été jointes à la demande;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 8 septembre 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 14 septembre 2020 par André Sévigny, conseiller numéro 5;



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 888-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18327-10-2020
point no 7c

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 889-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'une demande de modification règlementaire a été déposée pour rendre conforme un usage de vente au détail de nourriture et de produits en vrac, type de commerce qui répond à un besoin exprimé par une partie de la population;

ATTENDU QU'une école primaire a récemment été construite à proximité du terrain faisant l'objet de la demande;

ATTENDU QU'un bâtiment commercial est construit depuis 1994 sur le lot 3 383 944, soit au 346, route 273 dans la zone 163C et qu'un usage commercial a toujours été exercé sur ce terrain;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 113, alinéa 2, paragraphe 4.1) permet le contingentement des usages;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 8 septembre 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 14 septembre 2020 par Jonathan Moreau, conseiller numéro 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 889-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18328-10-2020
point no 7d

PIIA AFFICHAGE – 346, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de certificat d'autorisation numéro 2020-573 pour la propriété située au 346, route 273;

ATTENDU QUE le demandeur a fait la demande pour ajouter une enseigne murale sur la façade du bâtiment principal pour un nouvel usage commercial;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;



ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-573 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

18329-10-2020
point no 7e

**ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA
CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION
DE LEUR MILIEU DE VIE**

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;



Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Adopté à l'unanimité.

18330-10-2020
point no 9a

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 4 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.



18331-10-2020
point no 9b

EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS

ATTENDU QUE la Municipalité a comme objectif de maintenir un effectif du service afin de répondre aux exigences du schéma de risque en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie a procédé à des entrevues de sélection et que le directeur et les officiers du service de sécurité incendie ont recommandé l'embauche de 2 nouveaux membres;

ATTENDU QUE les candidats devront s'engager à rencontrer les exigences de formation du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de messieurs Samuel Paquet et William Tremblay comme pompiers volontaires et qu'ils soient soumis à une période de probation de 1 an.

Adopté à l'unanimité.

18332-10-2020
point no 10a

RÉQUISITION DE LA SUBVENTION – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE, suite à la recommandation de notre députée, le ministre délégué aux transports a accordé une subvention maximale de 60 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration du réseau routier sur les rues des Tilleuls, du Muguet, du Parc, Terry-Fox, Laurier, Principale, les rangs Bois-de-l'Ail, de Pierriche, Saint-Lazare et le chemin Bourret;

ATTENDU QUE le conseil municipal approuve les dépenses d'une somme de 605 731 \$ relatif aux travaux d'amélioration réalisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De requérir cette somme par formulaire approprié auprès du directeur de la Chaudière-Appalaches.

Que cette résolution abroge la résolution no 18310-09-2020 adoptée le 14 septembre dernier.

Adopté à l'unanimité

point no 11a

POINT D'INFORMATION – DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1^{er} compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les 9 premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2019 pour les 9 ^e mois	Le solde du budget 2020 pour les 9 ^e mois	Écart avec la période précédente
Revenus			
Taxes	7 709 863 \$	7 990 502 \$	280 639 \$
Paiement tenant lieu de taxes	43 308 \$	110 550 \$	67 242 \$
Transferts	329 073 \$	294 140 \$	(34 933 \$)
Services rendus	557 385 \$	501 749 \$	(55 636 \$)
Autres revenus	508 890 \$	265 039 \$	(243 851 \$)
Total des revenus	9 148 519 \$	9 161 980 \$	13 461 \$



Dépenses			
Administration générale	964 773 \$	968 758 \$	3 985 \$
Sécurité publique	937 611 \$	887 678 \$	(49 933 \$)
Transport	2 062 226 \$	1 618 332 \$	(443 894 \$)
Hygiène du milieu	1 092 574 \$	1 115 266 \$	22 692 \$
Santé et bien-être	409 825 \$	866 \$	(408 959 \$)
Aménagement et urbanisme	358 522 \$	393 980 \$	35 458 \$
Loisirs et culture	902 863 \$	861 284 \$	(41 579 \$)
Frais de financement	179 519 \$	165 010 \$	(14 509 \$)
Remb. de la dette à long terme	298 200 \$	1 137 700 \$	839 500 \$
Affectations et investissements	440 894 \$	(314 819 \$)	(755 713 \$)
Total des dépenses	7 647 007 \$	6 834 055 \$	(812 952 \$)
Surplus/déficit de l'exercice	1 501 512 \$	2 327 925 \$	826 413 \$

Dans le 2^e, nous avons le budget 2020 et le solde courant.

	Budget 2020	Solde courant du budget 2020
Revenus		
Taxes	7 814 219 \$	7 990 502 \$
Paiement tenant lieu de taxes	40 236 \$	110 550 \$
Transferts	537 915 \$	294 140 \$
Services rendus	680 443 \$	501 749 \$
Autres revenus	797 000 \$	265 039 \$
Total des revenus	9 869 813 \$	9 161 980 \$
Dépenses		
Administration générale	1 384 086 \$	968 758 \$
Sécurité publique	1 617 769 \$	887 678 \$
Transport	2 632 482 \$	1 618 332 \$
Hygiène du milieu	2 340 388 \$	1 115 266 \$
Santé et bien-être	9 500 \$	866 \$
Aménagement & urbanisme	595 083 \$	383 980 \$
Loisirs & culture	1 660 384 \$	861 284 \$
Frais de financement	272 756 \$	165 010 \$
Remboursement de la dette à long terme	1 516 332 \$	1 137 700 \$
Amortissements et cession	(1 861 534 \$)	(2 500 \$)
Affectations, transferts et immobilisations	(297 433 \$)	(302 319 \$)
Total des dépenses	9 869 813 \$	6 834 055 \$

18333-10-2020
point no 11b

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE AU DÉFICIT (10%) À L'OMH DU SUD DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE les états financiers, de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 pour l'Office municipal d'habitation du sud de Lotbinière, ont été déposés au bureau municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité accepte les états financiers de L'OMH du sud de Lotbinière et contribue au déficit par un pourcentage de 10 % de la somme de 86 070 \$ pour la Corporation des aînés et le HLM, de la façon suivante :

- Pour les logements subventionnés dans le cadre du programme de Supplément au Loyer de la Société d'Habitation du Québec, le solde à payer par la Municipalité est de 3662 \$.
- Pour les logements subventionnés dans le cadre du programme régulier HLM-public, le solde à payer par la Municipalité est de 8608 \$.

Adopté à l'unanimité.



18334-10-2020
point no 11c

FINANCEMENT TEMPORAIRE – AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE

ATTENDU QUE les travaux, en vertu du règlement d'emprunt no 886-2020, débiteront sous peu;

ATTENDU QUE le financement global autorisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est de 3 809 107 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un financement temporaire dans l'attente du financement permanent;

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec autorise ce type de financement jusqu'à concurrence du montant total ou partiel de dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à obtenir le financement proposé auprès du centre financier aux entreprises Lévis – Lotbinière – Bellechasse, selon la progression des déboursés à effectuer.

D'autoriser le Maire, Bernard Ouellet et la directrice générale, Martine Couture, à signer tous les documents relatifs à ce financement temporaire.

Adopté à l'unanimité.

18335-10-2020
point no 12a

AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la Municipalité possède une marge de crédit de 1 million;

ATTENDU QU'il est possible d'augmenter la marge de crédit afin de correspondre à 25 % du montant de taxes à recevoir annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander au centre financier aux entreprises Lévis – Lotbinière – Bellechasse, d'augmenter la marge de crédit à 1 850 000 \$, ce qui représente 25 % du montant de taxes à recevoir annuellement.

D'autoriser le Maire, Bernard Ouellet et la directrice générale, Martine Couture, à signer tous les documents relatifs à cette augmentation.

Adopté à l'unanimité.

18336-10-2020
point no 12b

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 890-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 848-2018

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement portant le no 890-2020 ayant pour effet de modifier le Règlement 848-2018 sur la gestion contractuelle et délégation de pouvoir concernant le seuil maximum autorisé.

Une présentation de ce règlement est faite séance tenante.



18337-10-2020
point no 12c

ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la gestion de la route incombe au Ministre aux termes du décret 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes;

ATTENDU QUE la Municipalité a signifié au Ministre ses besoins de remplacements d'infrastructures souterraines;

ATTENDU QUE la Municipalité utilisera une partie de la subvention reçue du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE le Ministre prévoit faire des travaux sur la route 273 dans la Municipalité de Saint-Apollinaire, sur environ 0,725 kilomètre;

ATTENDU QUE la gestion du Projet par une seule partie génère des avantages opérationnels et économiques pour chacune d'entre elles;

ATTENDU QUE les parties reconnaissent la nécessité de convenir d'une entente de collaboration établissant le partage des coûts et des responsabilités en vue de réaliser les plans et devis pour le Projet;

ATTENDU QUE le Ministre est habilité à conclure la présente entente en vertu de l'article 32 de la Loi sur la voirie (RLRQ, chapitre V-9);

ATTENDU QUE la Municipalité est habilitée à conclure la présente entente en vertu des articles 34 de la Loi sur la voirie et 66 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C47.1);

ATTENDU QUE les coûts estimés pour la réalisation du Projet sont de 315 000 \$ excluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'engagement financier du Ministre est estimé à 235 000 \$ excluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'engagement financier de la Municipalité est estimé à 80 000 \$ excluant les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le maire, Bernard Ouellet et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire l'entente de collaboration numéro 201654.

Adopté à l'unanimité.

18338-10-2020
point no 12d

AUGMENTATION DE SALAIRE POUR LE BRIGADIER ET LES BRIGADIÈRES SCOLAIRES

ATTENDU QUE les brigadiers(ères) n'ont pas reçu d'augmentation de salaire depuis 2019;

ATTENDU le bon travail effectué pour la sécurité des écoliers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'augmenter le salaire horaire des brigadiers(ères) de 15.46 \$ à 15.96 \$, soit une augmentation de 0.50 \$/heure, rétroactif à la date de la rentrée scolaire.

Adopté à l'unanimité



18339-10-2020
point no 12e

**AUTORISATION DE SIGNATURE AU PROTOCOLE D'ENTENTE – PROGRAMME
FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (SOUS-VOLET 1.1)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a fait une demande d'aide financière au programme FIMEAU pour les travaux de renouvellement de conduites sur la rue Principale, de la rue de l'Église jusqu'à la rue Côté;

ATTENDU QUE la Municipalité doit signer un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le maire, Bernard Ouellet, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire le protocole d'entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

18340-10-2020
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 5 octobre 2020 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18341-10-2020
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 5 octobre 2020 à 19 h 06.

Adopté à l'unanimité.

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 2 NOVEMBRE 2020